



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Approbation de l'affermissement de la tranche optionnelle n°3 du marché “ Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la mise à jour des documents graphiques et notes relatives au projet de renouvellement urbain du quartier du Bois L'Abbé - NPRU Ville de Chennevières-sur-Marne”

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 1414-4,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L. 2194-1,

VU la délibération n° 2020/007 du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs accordée au Maire par le Conseil Municipal, modifiée par les délibérations n° 2021/056 du 4 mai 2021 et n° 2021/099 du 28 septembre 2021 et notamment le point 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants [...],

VU le dossier de consultation des entreprises publié le 24 février 2023 relatif au marché “ Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la mise à jour des documents graphiques et notes relatives au projet de renouvellement urbain du quartier du Bois L'Abbé – NPRU Ville de Chennevières-sur-Marne ”,

CONSIDERANT que ce marché comporte deux tranches fermes et une tranche optionnelle,

CONSIDERANT que les tranches fermes ont été notifiées le 20/03/2023 à la société AXP URBICUS au 3, rue Edme Fremy 78000 VERSAILLES,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer la tranche optionnelle n°3 « Préparation et animation de la réunion publique aux côtés des élus de la Ville » à la société AXP URBICUS sis 3, rue Edme Fremy à VERSAILLES (78000), pour un montant de 2 720,00 € HT.

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice considéré.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 29 novembre 2023

Le Maire,

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le 24 novembre 2023.

Jean-Pierre BARNAUD



Jean-Pierre BARNAUD



Maire

Affaire suivie par Catherine VASSORT
Service Commande publique
Tél. : 01.75.65.10.45

Société URBICUS
3, rue Edme Fremy
78000 VERSAILLES

Chennevières-sur-Marne, le

Objet : Marché n°M23006 « Mission de maîtrise d'œuvre urbaine pour la mise à jour des documents graphiques et notes relatives au projet de renouvellement urbain du quartier du Bois L'Abbé – NPRU Ville de Chennevières-sur-Marne » - Affermissement de la tranche optionnelle n°3

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Chennevières-sur-Marne a décidé d'affermir la tranche optionnelle n°3 « Préparation et animation de la réunion publique aux côtés des Elus de la Ville » relative au marché cité en objet.

Aussi, et conformément à la lettre de consultation, le montant de la tranche optionnelle n°3 vous est notifié pour un montant de 2 720,00€ HT.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre BARNAUD

Maire de la Ville de Chennevières-sur-Marne
Vice-Président du Conseil Métropolitain du Grand Paris
Vice-Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne
Vice-Président du Conseil Territorial Grand Paris Sud Est Avenir